

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

NOR : AFSZ1630202A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine :

1° Au titre du I (1°, c) de l'article D. 1432-15, représentant de l'État : le préfet du département de la Marne.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Patrick FEUILLATRE, titulaire ; M. Dominique BONNAIRE, suppléant, désignés par Force ouvrière.

M. Michel VILLAUME, titulaire ; Mme Yvette LAMBERT, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Patrice DELGRANDE, titulaire ; Mme Myriam KUROWSKI, suppléante, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Bernard FELZINGER, titulaire ; M. Vincent VIARD, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2°, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Daniel DELREZ, titulaire ; M. Serge RULEWSKI, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Jean-Michel BORIN, titulaire ; M. Patrick LAURENT, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Éric CASTENETTO, titulaire, désigné par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre du I (2°, c) de l'article D. 1432-15 : M. Bernard HELLUY, titulaire ; M. Alain DYJA, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre du I (2°, d) de l'article D. 1432-15 : M. Philippe BECHER, titulaire ; M. Guy-Bernard LAURENT, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

Au titre du I (3°, a) de l'article D. 1432-15 : Mme Valérie DEBORD, titulaire ; Mme Véronique GUILLOTIN, suppléante, désignées par le président du conseil régional.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4°, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Frédéric CHAFFRAIX, titulaire.

Mme Danielle QUANTINET, suppléante.

Mme Josette BURY, suppléante.

b) Au titre du I (4°, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Isabelle VARNET, titulaire.

Mme Suzanne BARBENSON, suppléante.

M. Michel HAEMMERLE, suppléant.

c) Au titre du I (4°, c) de l'article D. 1432-15 :

Mme Marie-Thérèse ANDREUX, titulaire.

M. Marcel JAMES, suppléant.

M. Patrice DUCZYNSKI, suppléant.

5° Personnalités qualifiées :

Mme Éliane ABRAHAM.

Mme Michèle UTTER.

Mme Sylvie MATTHIEU.

M. Alain FAYE.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

Mme Anne-Marie OLIVA, titulaire ; Mme Maryline TAILLARD, suppléante.

M. Abdelmjid SAJED, titulaire ; M. Xavier DURUT, suppléant.

M. Christophe APPE, titulaire.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 17 mars 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU